

Recommandation

Identification des déchets d'équipements électriques et électroniques usagés SENS (DEEE SENS) équipés d'une pompe à chaleur

Identifier correctement

→ **Les DEEE SENS équipés d'une pompe à chaleur peuvent contenir des fluides frigorigènes fluorés.** Les DEEE SENS qui produisent de la chaleur ou du froid fonctionnent avec une pompe à chaleur. Dans l'état actuel de la technique, les pompes à chaleur peuvent contenir des gaz issus d'hydrofluorocarbures (HFC – souvent R134a), qui ont un fort potentiel de gaz à effet de serre. Ces appareils doivent être recyclés séparément.

DEEE SENS équipés d'une pompe à chaleur

→ Cela concerne le plus souvent **les réfrigérateurs, les congélateurs et les climatiseurs**. Les appareils énumérés ci-dessous sont concernés et doivent dans tous les cas être examinés de près et recyclés séparément (liste non exhaustive).

Intègrent toujours une pompe à chaleur	Réfrigérateur, congélateur, climatiseurs Déshumidificateur d'air, sorbetière, sèche-linge à air ambiant, machine à glace pilée et machine à glaçons, armoires à vin, distributeur automatique de boissons réfrigérées
Intègrent souvent une pompe à chaleur	Sèche-linge Des sèche-linges équipés d'une pompe à chaleur sont commercialisés depuis une vingtaine d'années. Depuis 2012, seuls les sèche-linges équipés d'une pompe à chaleur peuvent être vendus en Suisse. Seules les pompes à chaleur permettent aux sèche-linges d'atteindre la classe d'efficacité A (A est la classe légalement obligatoire depuis 2012, A+ depuis 2015).
Intègrent rarement une pompe à chaleur	Lave-linge, lave-vaisselle Depuis 2013 environ, certains lave-linges et lave-vaisselle efficaces sur le plan énergétique sont fabriqués avec une pompe à chaleur (il s'en vend encore peu, du fait de leur prix élevé et de l'absence d'obligation légale).

Collecter et stocker séparément

→ Les DEEE SENS équipés d'une pompe à chaleur doivent être séparés des autres DEEE SENS lors de la collecte. Ils doivent être collectés et stockés avec les autres appareils de réfrigération/climatisation (code d'appareil 100300) et recyclés dans des installations de traitement des déchets conçues à cet effet (code d'appareil 100350).



Attention: pour éviter toute fuite de gaz, tous les DEEE SENS équipés d'une pompe à chaleur doivent être manipulés avec précaution et ils ne doivent pas être jetés ni manipulés avec un grappin.

Critères pratiques d'identification des DEEE SENS avec pompe à chaleur

Autocollant/étiquette: «F-gaz», «R134a», «protocole de Kyoto»



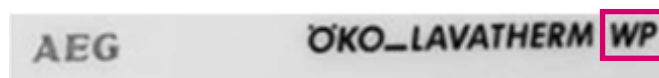
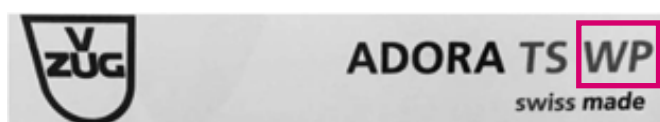
Contact

En cas de questions, veuillez vous adresser à SENS eRecycling.

+41 43 255 20 00
info@eRecycling.ch

www.eRecycling.ch/fr/

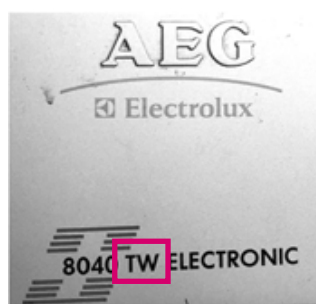
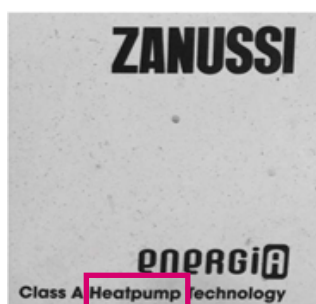
Mention WP ou TW dans la désignation du produit sur la face avant



Différence de poids entre les mêmes types d'appareils

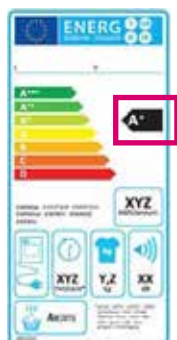
Exemple: les sèche-linges équipés d'une pompe à chaleur sont plus lourds que les sèche-linges courants

Autres caractéristiques

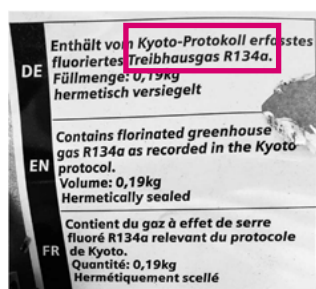


Face avant, mention WP, TW ou Heatpump technology

Face arrière: étiquette F-gaz visible



Autocollant/étiquette de classe énergétique A, A+, A++: il s'agit probablement d'un sèche-linge équipé d'une pompe à chaleur



Face arrière, autocollant avec «gaz R134a» et «protocole de Kyoto»



Côté inférieur, fixation du compresseur visible



Côté arrière, compresseur visible